



Contravention abusive

Par **houcine**, le **23/10/2009** à **11:55**

Bonjour,

je pocede une carte de résidentiel encours de validité (01/04/2009 jusqu'au 30/6/2009).

j'ai collé la carte sur le parbrise devant.

mais le 17/6/2009 ,je me suis garé dans mon sécteur ça veut dire dans la zone indiqué sur la carte.et j'ai trouvé une amende de 11 euros .

j'ai été en vacance et apres mn retour en septembre j'ai fai une courrier à la police municipale,le 23/10/2009 j'ai reçu le retour de mn courrier,ils m'ont di que le délai est passé pour contester l'amende.

je comprend pas pourkoi leur agent met les pv au perssonne qui ont le droit de stationné.

.....
.....

le 17/10/2009 j,e me suis garé dans la rue des feaux (rouen est)

j'ai la carte résidentiel 01/9/2009 jusqu'au 30/11/09)

le 20/10/2009 j'ai surpri que ma voiture est parti au faurriere.

j'ai demandé la police ils m'ont dit qu'ils ont mis des panneaux pour interdiction de stationnement.

mai le probleme c'est que le moment ou je me suis garé il n'y avait pa de panneaux.

j-ai payé le fourriere 96,50 euros.et cé pa fini j'ai encours l'amende de 35 euro .

la je comprends pa pourkoi on paye les carte de résidentiel pour stationné trankilemen mé cé tjrs le cntraire?

le meme jour j'ai trouvé que c'est france télévision qui a prie les places réservés.

est ce que si je pose plainte contre lapolice je vais gagner o pas? surtout sur la premiere histoire?

je vs remercie infiniment.

parceque ça fait presque 300 euro que j'ai payé d'amende dans une année.

merci encore mn ami